

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPETUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Convocation :** 30/01/2018  
**Affichage :** 30/01/2018  
**Membres en exercice :** 19  
**Membres présents :** 11

L'an deux mil dix-huit et le huit février à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPETUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

**Etaient présents :**

Abs	AUBERT Sophie	✓	HANCART Jean-Pierre	Abs	MERCIER M-Christine
✓	BLONDEY Luc	✓	JOIGNEAUX Christine	Abs	NARDONE Norbert
Abs	COSTES Guillaume	Abs	LABORIE Michelle	Abs	PAILLOUX Olivier
Abs	DELAHAY Bernard	✓	LAMARQUE Maud	✓	PAULY Sandrine
✓	DEODATO J-Paul	✓	LEGOURD Michel	✓	POCO Marie
✓	GLIZIERES Alain	Abs	MARES Marcel	✓	ROUQUETTE Magali

**Ont donné procuration :** AUBERT Sophie à LEGOURD Michel, MARES Marcel à PAULY Sandrine, NARDONE Norbert à HANCART Jean-Pierre et MERCIER M-Christine à GLIZIERES Alain. Madame Marie POCO a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS ET LOGES POUR LA SALLE POLYVALENTE EXISTANTE**

POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en place par le Département des « contrats de territoire » et informe l'assemblée sur la simplification des règles applicables pour la programmation 2018.

Au regard de ces éléments, il est nécessaire d'étudier la modification de l'enveloppe financière du projet cité en objet.

Afin de répondre aux exigences du développement durable, la Collectivité a souhaité faire une étude approfondie sur le mode de chauffage des bâtiments construit et réhabilité.

Après analyse, le choix s'est donc porté sur le chauffage par géothermie qui s'avère être un système économique sans production de gaz carbonique [CO<sup>2</sup>], gaz dont l'effet de serre est incontestable.

La géothermie fera donc l'objet d'un lot qui sera repris sur le règlement de consultation des entreprises où seules les entreprises agréées auront le choix de soumissionner.

**Vu** la délibération n° 61 du 13 novembre 2017, il convient d'en modifier l'enveloppe prévisionnelle financière et d'arrêter le montant de travaux à la somme de 1 224 107 € H.T pour y inclure le lot GEOTHERMIE,

**Compte tenu** du montant des travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Départemental en deux tranches financières suivant la décomposition suivante :

- Année 2018 : 1 000 000,00 € H.T
- Année 2019 : 224 107,00 € H.T

**Considérant** le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

**ANNEE 2018 : 1<sup>ère</sup> tranche financière**

DEPENSES H.T		RECETTES T.T.C	
TRAVAUX	1 000 000 €	DEPARTEMENT 40 %	400 000 €
		FONDS PROPRES + EMPRUNT	800 000 €

**ANNEE 2019 : 2<sup>ème</sup> tranche financière**

DEPENSES H.T		RECETTES T.T.C	
TRAVAUX	224 107 €	DEPARTEMENT 40 %	89 642 €
		DETR sur une enveloppe de 145 000 € H.T [géothermie] 5 %	7 250 €
		FONDS PROPRES + EMPRUNT	172 037 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve le projet dont le montant global s'élève à la somme globale de 1 224 107 € H.T,
- arrête les deux tranches financières comme précisé ci-dessus,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire en deux tranches financières étant bien précisé qu'aucun autre dossier de demande de subvention en dehors d'un projet scolaire ne sera déposé en 2019,
- s'engage à démarrer les travaux en 2018,
- autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	<b>POMPERTUZAT</b>

<b>SEANCE DU 08 FEVRIER 2018</b>
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
--	-----	--------	----------	-----------

Abs	<b>AUBERT</b>	Sophie	4 rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à LEGOURD M.
✓	<b>BLONDEY</b>	Luc	7 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
Abs	<b>COSTES</b>	Guillaume	19 rue Jane Dieulafoy 31450 POMPERTUZAT	-----
Abs	<b>DELAHAY</b>	Bernard	8 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	-----
✓	<b>DEODATO</b>	J-Paul	5 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>GALVANI</b>	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>GLIZIERES</b>	Alain	2 impasse Les Jardins du Canal 31450 POMPERTUZAT	
Abs	<b>HANCART</b>	J-Pierre	16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>JOIGNEAUX</b>	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
Abs	<b>LABORIE</b>	Michelle	1 rue Valette – Bat E – Appt 602 31450 POMPERTUZAT	-----
✓	<b>LAMARQUE</b>	Maud	5 impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>LEGOURD</b>	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
Abs	<b>MARES</b>	Marcel	1 rue Valette – Bat K – Appt 1211 31450 POMPERTUZAT	Procuration à PAULY S.
Abs	<b>MERCIER</b>	M-Christine	26 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	Procuration à GLIZIERES A.
Abs	<b>NARDONE</b>	Norbert	14 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	Procuration à HANCART J-P.
Abs	<b>PAILLOUX</b>	Olivier	18 bis rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	-----
✓	<b>PAULY</b>	Sandrine	2 A Impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>POCO</b>	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>ROUQUETTE</b>	Magali	4 impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	